

Formalité d'obtention d'un agrément sanitaire pour l'exportation vers les pays membres de l'Union Européenne (usine)

1°) Etape 1 : Autorisation pour l'implantation :

1 – Quelles sont les pièces demandées pour l'obtention de l'autorisation d'implantation ?

- Une demande adressée au Ministre des Pêches
- La situation géographique du site d'implantation
- Une étude de faisabilité du projet
- Préciser les moyens d'approvisionnement
- Documents administratifs de la société

2°) Etape 2 : Approbation des plans de construction de l'usine :

1 – Quelles sont les pièces demandées pour l'approbation des plans de l'usine?

- Une demande adressée au Ministre des Pêches
- 03 copies du plan de construction de l'usine à l'échelle 1/200

3°) Etape 3 : Agrément sanitaire pour l'exportation vers l'U.E :

1 – Quelles sont les pièces demandées pour l'obtention de l'agrément sanitaire de l'usine?

- Une demande adressée au Ministre des Pêches
- 03 copies du plan de construction approuvé
- Fiche de renseignement sur l'usine (affectation des locaux, diagramme de fabrication de chaque produit,
- Description des locaux et du matériel (utilisation, revêtements muraux, nature des matériaux,..)
- Capacité de stockage des matières premières et des produits finis ;
- l'emplacement du circuit d'approvisionnement en eaux (douce, forage, etc.)
- l'emplacement des installations sanitaires, des robinets, des lavabos, etc. ;
- Manuel HACCP

N.B : Pour les usines de farine et d'huile de poisson l'agrément sanitaire ne sera délivré qu'après la fin de l'Etude d'Impact Environnementale.

Formalité d'obtention d'un agrément sanitaire pour l'exportation vers les pays membres de l'Union Européenne (un bateau de pêche)

1 – Quelles sont les pièces demandées pour l'obtention d'un agrément sanitaire pour un bateau de pêche?

- Une demande adressée au Ministre des Pêches
- Documents administratifs du bateau